

Strasbourg, 26/04/2024

WASSERSTRASSEN UND VERKEHRSBEZOGENE NACHRICHT N° FR/2016/01934

Modifie par l'avis n° FR/2016/01937

Zugelassener Text:

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires) Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Bedingungen für die Schleusendurchfahrt

Modalités d'exploitation du Grand sas de Vogelgrun

Vorschriften beachten (Grand sas de Vogelgrun) (sämtliche Nutzer - dans les deux sens)

- von 27/04/2016 bis 23:00
 - o Grand canal d'Alsace

zwischen pk 225 (écluses de Vogelgrun - Grand sas (185x23) und pk 225

Commentaire:

Suite aux expertises réalisées sur la cinématique de la porte aval du grand sas, le passage aux écluses de Vogelgrun se fera en priorité par le petit sas depuis le 27/04/16 pour une durée indéterminée.

Le grand sas reste en exploitation mais ne sera utilisé que pour les bateaux de largeur supérieure à 13 m ainsi qu'en cas de nécessité selon les besoins d'éclusage.

Toutes les équipes d'exploitation et de maintenance sont mobilisées.

Les usagers de la voie d'eau sont priés de respecter les instructions données par l'éclusier de service.

Im Notfall wenden Sie sich itte an die zuständige(n) Behörde(n):

Direction territoriale Strasbourg, 4, quai de Paris, CS 30367, 67010 STRASBOURG CEDEX

Tél: 03.67.07.92.15 - Fax: 03.88.24.21.24

CARING, 2 Route de l'III, BP 61019, 67761 GAMBSHEIM CEDEX

Tél: 0388597659 - Fax: 0388597639

Veröffentlicht bis:

Prochain avis.

Cadre d'astreinte

Signe

Vincent STEIMER

Tél: 03.67.07.92.15 - Fax: 03.88.24.21.24